



Nous sommes dans une situation de tabagisme passif dont nous souhaiterions sortir le plus vite possible

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 15 janvier 2009

Bonjour,

Nous nous permettons de vous contacter car nous sommes dans une situation de tabagisme passif dont nous souhaiterions sortir le plus vite possible.

En effet, nous attendons un heureux évènement pour le mois d'avril et sommes tous les deux non fumeurs. Le problème est que nous habitons au-dessus d'un bar à Châlons en Champagne. Son gérant est parti en croisade contre la loi d'interdiction de fumer dans les lieux publics et, donc, continue à fumer avec ses clients dans le bar. Malheureusement, les fumées remontent dans notre appartement faute d'isolation et nous respirons tous les jours ces vapeurs toxiques. Le gérant du bar fait appel régulièrement aux médias (presse et télévision régionales et émission de Julien Courbet) et se fait passer pour une victime auprès d'eux. Résultat : les autorités publiques et judiciaires hésitent à intervenir.

Par conséquent, après avoir essayé d'expliquer plusieurs fois à notre voisin qu'il mette un terme à cette nuisance en faisant quelques travaux d'isolation et sans aucune action dans ce sens de sa part, nous avons décidé (après un an d'essai de conciliation) de porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui et non respect de la législation anti-tabac et d'écrire au Procureur de la République (lettre jointe à ce message) en espérant que cela accélèrera les choses et résoudra notre problème.

De plus, sachez que nos voisins du 2e étage sont dans la même situation, ils attendent eux-aussi un heureux évènement et ont une fille de 18 mois directement exposée à ces fumées de cigarettes.

Enfin, nous espérons votre soutien et des conseils pour mettre fin le plus rapidement possible à notre situation délicate.

Réponse :

Bravo pour ces initiatives sérieuses et pour votre ténacité.

Votre problème est double car la responsabilité directe de cette pollution pourrait incomber à la copropriété dans le cas où elle serait à l'origine de vos désagréments du fait d'un mauvais fonctionnement du système de ventilation ou d'une éventuelle isolation inefficace.

Le deuxième volet de votre problème est le non respect de la loi Évin dans le café qui est la cause indirecte de votre problème qui, en réalité, se traduit par un trouble anormal de voisinage.

Nous soumettons votre cas à notre cabinet d'avocats et reprendrons rapidement contact avec vous pour déterminer la procédure à utiliser pour que soit mis fin, dans les meilleurs délais, à ce trouble évident à l'ordre public que les

Nous sommes dans une situation de tabagisme passif dont nous souhaiterions sortir le plus vite possible

instances municipales semblent avoir traité avec peu de conviction.